



AEE Association intercommunale
Enfance et École - Asse et Boiron

Réseau Asse et Boiron

Annexe financière III

UAPE

Politique

« prioritaire, tarifaire et de subventionnement »

Le présent document entre en vigueur le 1^{er} août 2023.

Il annule et remplace tout règlement antérieur.

Pour des questions de lisibilité, le présent document utilise le genre masculin pour les différentes personnes ou fonctions mentionnées, sans autre considération.

Accueil parascolaire 1P à 6P – UAPE (Chésereux, Eysins, Gingins et La Rippe)

La politique tarifaire du Réseau est établie en fonction du niveau du revenu des parents, comme prescrit par la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (art. 29 LAJE). Les principes de facturation et l'échelle de subventionnement sont détaillés ci-dessous.

Tableau récapitulatif des tarifs pleins (CHF) par accueil selon les horaires possibles.

Accueil UAPE		Horaire	Tarif pour le placement 1 fois par semaine		Dépannage Enfants inscrits en UAPE	Accueil d'urgence Enfants non-inscrits en UAPE
			Mensualisé	Annualisé		
A	Accueil du matin	7h00 - 8h15	29.60	296.00	10.00	10.00
B	Accueil du mercredi matinée	8h15 - 11h30	92.50	925.00	27.00	27.00
C	Midi	11h30 - 13h30	85.40	854.00	25.10	25.10
D	Après-midi	13h30 - 15h00	56.00	560.00	17.15	17.15
E	Soir	15h00 - 18h30	101.80	1'018.00	29.50	29.50

Exemple : Une famille inscrit son enfant (1P) lundi toute la journée sauf le matin + mardi midi et soir + mercredi toute la journée + jeudi midi.

Lundi	<i>C + D + E</i>	<i>243.20</i>	Mardi	<i>C + E</i>	<i>187.20</i>	
Mercredi	<i>A + B + C + D + E</i>	<i>365.30</i>	Jeudi	<i>C</i>	<i>85.40</i>	
					881.10	<i>Total mensuel</i>
					<i>704.90</i>	<i>Total avec rabais fratrie (- 20 %)</i>

Les frais d'inscription sont de CHF 100.- par dossier.

Dès le 2ème enfant inscrit dans notre Réseau (UAPE, crèche ou AMF), le rabais fratrie s'applique, excepté sur les frais administratifs.

Le tarif de la prestation est calculé sur la base d'une fréquentation annuelle de 37 semaines, bien que l'année scolaire en compte 38.

Il est facturable en 10 mensualités de septembre à juin. Chaque mensualité est payée, au plus tard le dernier jour du mois précédent le mois de fréquentation et uniquement au moyen du bulletin de versement attaché à la facture.

Accueil parascolaire 7P et 8P – UAPE (Borex-Crassier)

La politique tarifaire du Réseau est établie en fonction du niveau du revenu des parents, comme prescrit par la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (art. 29 LAJE). Les principes de facturation et l'échelle de subventionnement sont détaillés ci-dessous.

Tableau récapitulatif des tarifs pleins (CHF) par accueil selon les horaires possibles.

Accueil UAPE Le Repère		Horaire	Tarif journalier		Dépannage	Accueil d'urgence
			Mensualisé	Annualisé	Enfants inscrits en UAPE	Enfants non-inscrits en UAPE
F	Midi, accueil au Bo'Resto, avec contrôle de présence, sans le prix du repas	11h20 - 12h05 ou 12h15 - 13h00	22.00	220.00	6.00	6.00
G	Soir, accueil au Repère	14h45 - 18h30 ou 15h45 - 18h30	85.60	856.00	24.80	24.80

Exemple : Une famille inscrit son enfant le lundi midi et soir, le mardi soir et le jeudi midi.

<i>Lundi</i>	<i>F + G</i>	<i>107.60</i>	<i>Mardi</i>	<i>G</i>	<i>85.60</i>	
<i>Jeudi</i>	<i>F</i>	<i>22.00</i>				
					215.20	<i>Total mensuel</i>
					<i>172.15</i>	<i>Total avec rabais fratrie (- 20 %)</i>

Les frais d'inscription sont de CHF 100.- par dossier.

Dès le 2ème enfant inscrit dans notre Réseau (UAPE, crèche ou AMF), le rabais fratrie s'applique, excepté sur les frais administratifs.

Le tarif de la prestation est calculé sur la base d'une fréquentation annuelle de 37 semaines, bien que l'année scolaire en compte 38.

Il est facturable en 10 mensualités de septembre à juin. Chaque mensualité est payée, au plus tard le dernier jour du mois précédent le mois de fréquentation et uniquement au moyen de la QR Facture transmise mensuellement.

Tableau récapitulatif pour le droit au subventionnement et/ou rabais fratrie (CHF) :

Habitant une commune membre du Réseau Asse et Boiron	Revenu déterminant du ménage (mensuel)	Droit au subventionnement	Droit au subventionnement sur les dépannages	Droit au rabais fratrie, y compris sur dépannages
Oui	Inférieur à 11'000.-	Oui	Oui	Oui
Oui	Dès 11'001.-	Non	Non	

Tableau de subventionnement (CHF) :

Revenu déterminant du ménage		% payé par les parents pour un jour	% de subvention à charge de l'AEE	Rabais fratrie
DE	A			
0.-	3'000.-	30 %	70 %	20 %
3'001.-	3'400.-	32 %	68 %	20 %
3'401.-	3'800.-	34 %	66 %	20 %
3'801.-	4'200.-	36 %	64 %	20 %
4'201.-	4'600.-	38 %	62 %	20 %
4'601.-	5'000.-	40 %	60 %	20 %
5'001.-	5'400.-	42 %	58 %	20 %
5'401.-	5'800.-	46 %	54 %	20 %
5'801.-	6'200.-	50 %	50 %	20 %
6'201.-	6'600.-	54 %	46 %	20 %
6'601.-	7'000.-	58 %	42 %	20 %
7'001.-	7'400.-	62 %	38 %	20 %
7'401.-	7'800.-	66 %	34 %	20 %
7'801.-	8'200.-	70 %	30 %	20 %
8'201.-	8'600.-	74 %	26 %	20 %
8'601.-	9'000.-	80 %	20 %	20 %
9'001.-	9'400.-	86 %	14 %	20 %
9'401.-	9'800.-	92 %	8 %	20 %
9'801.-	10'200.-	94 %	6 %	20 %
10'201.-	10'600.-	96 %	4 %	20 %
10'601.-	11'000.-	98 %	2 %	20 %
Dès 11'001.-		100 %	0 %	20 %